



# BROCANTE CHASSE, PÊCHE ET LOISIRS EXTÉRIEURS SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 - AGNETZ

Fédération des Chasseurs de l'Oise  
Maison de la Chasse et de la Nature  
155 Rue Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz  
Tél. 03 44 19 40 40 – [contact@fdc60.fr](mailto:contact@fdc60.fr)

## INFORMATIONS EXPOSANTS :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Carte d'identité *Merci de fournir une copie de la carte d'identité*

Numéro de la carte : .....

Date de délivrance de la carte : .....

Nombre de mètres linéaires souhaités : ..... mètres

*(minimum 1 mètre – maximum 5 mètres)*

Tarifs : ..... euros

- **Chasseur adhérent à la Fédération des Chasseurs de l'Oise : Gratuit**

N° IDGU : .....

- **Chasseur adhérent dans une autre Fédération des Chasseurs : 1€ le mètre**

N° IDGU : .....

- **Particulier non-chasseur : 2€ le mètre**

## MODALITÉS DE PAIEMENT :

Espèces  Chèque à l'ordre de *FDC60*

## NATURE DES OBJETS EXPOSÉS





## BROCANTE CHASSE, PÊCHE ET LOISIRS EXTÉRIEURS SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 - AGNETZ

Fédération des Chasseurs de l'Oise  
Maison de la Chasse et de la Nature  
155 Rue Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz  
Tél. 03 44 19 40 40 – [contact@fdc60.fr](mailto:contact@fdc60.fr)

### ENGAGEMENT :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur

- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne pas participer à plus de deux brocantes par an
- avoir pris connaissance de la charte de la brocante que j'accepte sans réserve.

Fait à : .....

Le : .....

*Signature*

Merci de retourner votre inscription signée (avec la copie de votre carte d'identité et votre paiement, le cas échéant), avant le 15 août 2026, à l'accueil de la Fédération ou par email [communication@fdc60.fr](mailto:communication@fdc60.fr) ou par courrier :

**Fédération des Chasseurs de l'Oise**  
**Brocante**  
155 rue Siméon Guillaume de la Roque  
BP 50071  
60603 CLERMONT CEDEX

**Charte de la brocante chasse et nature organisée par la Fédération des Chasseurs de l'Oise, le samedi 12 septembre 2026, à la Maison de la Chasse et de la Nature à Agnetz.**

En cas de non-respect de la charte, l'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment l'exposant.

Ne seront autorisés sur la brocante que les exposants particuliers présentant des articles d'occasions autour du thème de la chasse, de la pêche, de la nature et des loisirs extérieurs.

Si vous êtes un professionnel, merci de nous contacter.





# BROCANTE CHASSE, PÊCHE ET LOISIRS EXTÉRIEURS SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 - AGNETZ

Fédération des Chasseurs de l'Oise  
Maison de la Chasse et de la Nature  
155 Rue Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz  
Tél. 03 44 19 40 40 – [contact@fdc60.fr](mailto:contact@fdc60.fr)

## Produits interdits à la vente :

- Armes à feu, armes anciennes ou neutralisées ;
- Munitions, cartouches, douilles ;
- Éléments d'armes (canon, culasse, chargeur, percuteur...) ;
- Pièges interdits par la réglementation ;
- Animaux vivants, appelants, ornements, appâts vivants ou produits issus d'espèces protégées (peaux, ivoires) ;
- Mustélidés naturalisés ;
- Tout objet dangereux ou illégal.

## Produits autorisés à la vente :

- Cartouchières, étuis à fusils, couteaux, vêtements, équipements divers du chasseur, accessoires et matériel de sécurité à la chasse ;
- Matériel de pêche ;
- Accessoires et vêtements pour la pratique des loisirs extérieurs/outdoor ;
- Matériel d'élevage ;
- Trophées, peintures, sculptures, livres, arts décoratifs...

## Installation et emplacement :

- L'installation peut se faire entre 6h et 7h (ouverture de la brocante à 7h).
- Interdiction de repartir tant qu'il y a des visiteurs hors exposants sur le site (fin de la brocante à 17h).
- Les emplacements seront attribués à l'avance avec un maximum de 5 mètres par exposant et ne peuvent être modifiés sans accord.
- Chaque exposant doit maintenir son emplacement propre pendant et après l'événement.
- Aucune poubelle ne doit être laissée sur place.
- Un seul véhicule est autorisé par emplacement, un parking est prévu à côté de la Maison de la Chasse et de la Nature.

## Règlement et comportement :

- L'exposant est responsable de son matériel, de ses biens et de ses transactions.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.
- L'exposant s'engage à respecter les règles de sécurité et les consignes données par les organisateurs.
- Tout comportement inapproprié entraînera une exclusion.
- L'alcool visible est interdit sur les stands.
- L'exposant s'engage à fournir une pièce d'identité valide lors de l'inscription.

